

Article 1 : Organisateur

Association Loi 1901 CHEPTAINTRAIL. M. Nicaise Sylvain, Président, 36 A rue Chantereau 91630 CHEPTAINVILLE
cheptaintrail@gmail.com - Facebook: The Cheptain'Trail - Site Web: www.cheptaintrail.fr

Article 2: Epreuves et Parcours

The Cheptaintrail est composé de 4 courses ou manifestations : le 32KDUO, le 16KSOLO, le 8KNOCHRONO et The Cheptain'Kid. Ces 4 parcours se déroulent en majorité sur sentiers et chemins en forêt. Ces courses sont sans assistance (*hormis la course enfant*).

The Cheptaintrail 32KDUO: est une course d'une boucle de 32km avec 900m de dénivelé positif en forêt de Cheptainville, Lardy, Chamarande, Torfou & Avrainville. Le nombre d'équipes maximum est limité à 150. Le départ sera donné à 8h30. L'épreuve se déroulant en binôme, les deux coureurs devront toujours rester ensemble, plusieurs contrôles seront prévus sur le parcours. Si les coureurs de la même équipe ne passent pas le point de contrôle ou l'arrivée ensemble ils encourrent une pénalité de temps voire une disqualification.

The Cheptaintrail 16KSOLO: est une course d'une boucle de 16km avec 350m de dénivelé positif en forêt de Cheptainville – Lardy. Le nombre de participants est limité à 350 coureurs. Le départ est à 9h30.

The Cheptaintrail 8KNOCHRONO est une animation de 8kms avec 170m de dénivelé positif. En forêt de Cheptainville – Lardy. Cette animation n'est ni chronométré, ni classée, ayant un but uniquement promotionnel. Le départ est à 10h30.

L'organisateur du The Cheptaintrail se réserve le droit de modifier les parcours et les barrières horaires en fonction des conditions climatiques. Il se réserve également le droit d'annuler ou de stopper la course en cas de conditions défavorables et dangereuses (sur les parcours, de la météo ou d'évènements imprévus) mettant en péril la sécurité des participants.

The Cheptain 'Kid est une animation enfant qui se déroule sur les routes et chemins du village. Cette animation n'est ni chronométrée, ni classée, ayant un but uniquement promotionnel.

Article 3: Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement dès la validation de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement, sous peine de disqualification :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage et les bénévoles,
- N'emprunter que les chemins balisés et ne rien jeter sur les sentiers,
- Apporter assistance à tout coureur en situation dangereuse,
- Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles,
- Ne pas être assisté par une personne externe à la course

Il est interdit de courir sous une fausse identité. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenant à un coureur non inscrit à la course.

Les VTT, véhicules à moteur et animaux sont strictement interdits sur le parcours.

Article 4: Conditions de participation

The cheptaintrail est ouvert à tous, licencié ou non, à partir de 18 ans pour le 16KSOLO et le 32K DUO.

Tout participant devra obligatoirement présenter à l'organisation, soit :

- Une licence Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation,
- Une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition.
- **Un certificat médical d'absence de contre-indication** à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en **compétition** ou de la course à pied en compétition, **datant de moins d'un an** à la date de la manifestation, ou sa copie papier ou numérique.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

Lors de cette épreuve en cas d'accident consécutif à une quelconque déficience personnelle, et du fait des difficultés d'accès du parcours, le coureur ne pourra en aucun cas engager des recours contre les secours ou l'organisation.

The Cheptaintrail 8K NO CHRONO est ouvert aux coureurs nés en 2010 ou avant. Pour les enfants nés entre 2005 et 2010. Ils devront être accompagné d'un adulte (1 adulte pour 5 enfants maximum). Il s'agit d'une manifestation sans classement, ni chronométrage.

The Cheptain 'Kid est ouvert à tous les enfants nés entre 2009 et 2016. Il s'agit d'une manifestation sans classement, ni chronométrage, où chaque enfant pourra être accompagné sur le parcours. L'allure sera contrôlée sur la première partie du parcours, et laissée libre sur la fin. Les parents sont responsables de leur enfant avant, pendant l'évènement et une fois la ligne d'arrivée franchie. Lors de cette animation, en cas d'accident consécutif à une quelconque déficience personnelle, les parents ne pourront en aucun cas engager des recours contre l'organisation.

Les Coureurs et coureuses mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Article 5 : Inscriptions

Les inscriptions se font soit par internet sur le site www.klikego.com, soit par bulletin papier à renvoyer à Mr. RECH Didier, 24 rue des Bois Blancs, 91630 Cheptainville.

Le nombre de coureurs est limité à 350 coureurs sur le 16KSOLO, 150 équipes sur le 32KDUO, 200 coureurs sur le 8KNOCHRONO.

Pas d'inscriptions sur place (sauf pour *The Cheptain 'Kid* et le 8KNOCHRONO)

Le montant de l'inscription s'élève à :

- 32KDUO :
 - o 25€ x 2 (soit 50€ par équipe) jusqu'au 15/01/20,
 - o 30€ x 2 (soit 60€ par équipe) à partir du 16/01/20.
- 16KSOLO :
 - o 14€ jusqu'au 15/01/20,
 - o 16€ à partir du 16/01/20.
- 8KNOCHRONO :
 - o 10€.

- 2€ pour THE CHEPTAINKID.

Les dossards seront à retirer sur place, le jour même à partir de 7h15 et jusqu'à 15 minutes du départ de chaque course.

Article 6 : Postes de contrôle et Barrières horaires

Des postes de contrôle seront positionnés sur l'ensemble des parcours. En cas d'abandon, il est impératif de rendre son dossard à l'organisation afin d'éviter des recherches inutiles.

Les coureurs d'une même équipe du 32KDUO se doivent d'être toujours ensemble, sur l'intégralité du parcours. Si l'un des 2 abandonne ou est contraint de s'arrêter par l'équipe médicale, son co-équipier pourra continuer seul mais sera hors classement.

Toute cession de dossard est strictement interdite. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.

Pour des raisons de sécurité sur le 32K DUO, 2 barrières horaires à respecter sont placées : au 2^{ème} ravitaillement, 24° km à 12H30 et à l'arrivée à Cheptainville à 14h.

Ces barrières horaires sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par l'organisateur. Les dossards seront retirés aux coureurs qui dépasseront ces barrières horaires. Ils seront ensuite rapatriés à l'arrivée. Tout concurrent mis hors course et souhaitant poursuivre le parcours pourra l'effectuer seulement après remise de son dossard sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

Article 7 : Ravitaillements

Les coureurs du 16KSOLO et du 8KNOCHRONO pourront bénéficier d'un ravitaillement sur leur parcours (respectivement au 9° et 6° kms). Les coureurs du 32KDUO bénéficieront de 2 ravitaillements : 14°km et 24°km. Un buffet complet sera présent sur l'espace d'arrivée pour tous les coureurs.

Article 8 : Classements et Récompenses

Classements :

16KSOLO : un classement scratch et par catégorie sera réalisé : les catégories seront les suivantes : Junior, Espoirs, Séniors, Master, Master 1...

32KDUO, 3 classements de prévus : un classement équipes hommes, un classement équipes femmes et un classement équipes mixtes.

Cheptain'Kid et 8KNOCHRONO : aucun classement, ni chronométrage n'est prévu.

Récompenses :

Un lot est prévu pour tous les coureurs du 8KNOCHRONO, 16KSOLO, 32KDUO et Cheptain'Kid.

Podiums :

16KSOLO : pour les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes,

32KDUO : pour les 3 premières équipes femmes, 3 premières équipes hommes et 3 premières équipes mixtes.

Article 9: Assurance

L'organisateur a souscrit auprès de la MAIF (police d'assurance 4073262D) pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile pour couvrir sa propre responsabilité civile, celle de ses préposés et des participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe à chaque concurrent d'être couvert par une assurance personnelle ou individuelle Accidents couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L 321 – 4 du code du sport).

Article 10: Sécurité et assistance médicale

La course se déroule sur pistes, chemins et sentiers en milieu naturel.

La sécurité médicale sera assurée par ADPC 91.

Le parking des écoles et la rue des écoles seront – par arrêté municipal – fermés à la circulation le jour de la course.

Des bénévoles signaleurs seront présents aux croisements de routes, et des bénévoles baliseurs sur l'ensemble du parcours.

Tout concurrent est tenu à porter assistance à un autre concurrent en cas d'accident, dans l'attente des secours.

Du fait de la difficulté d'accès au parcours, le temps d'intervention en cas d'accident ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation ou la protection civile.

Article 11 : Droit à l'image et partenariat

L'association CHEPTAINTRAIL se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images des épreuves qu'elle organise. Les concurrents consentent que l'association CHEPTAINTRAIL dispose des droits exclusifs de leurs noms et de leurs images individuelles et collectives pour ce qui concerne de près ou de loin leur participation aux épreuves, usage commercial compris. L'association pourra transmettre à ses partenaires le mail des participants.

Article 12 : Force majeure et annulation

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure, ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué. Aucun remboursement individuel ne pourra être demandé par un coureur quel qu'en soit la cause.